

**28 juin 2018**  
**Communiqué de presse**

## **Le libre choix du patient est primordial pour la ML**

Le CD&V propose de diminuer fortement le prix d'une consultation chez le médecin et de ne plus faire payer que le ticket modérateur (4 euros) au patient à condition qu'il ait un dossier médical global (DMG).

La ML signale cependant qu'il ne faut pas en faire une priorité et que cela ne doit surtout pas obliger le patient à d'abord consulter un généraliste avant de pouvoir voir un spécialiste. Il est en effet primordial d'assurer la liberté de choix du patient.

Naturellement, la ML veut soutenir pleinement le rôle du médecin généraliste de porte d'accès aux soins de santé, mais pas en rendant la consultation presque gratuite, car cela portera peut-être le patient à croire que les soins de santé ne coûtent rien à la société. Il faudrait plutôt réduire le ticket modérateur chez le spécialiste lorsque le patient y est renvoyé par le généraliste.

Il existe déjà le régime du tiers payant social pour les patients qui bénéficient d'une intervention majorée de l'assurance. La mutualité examine quelles personnes peuvent y prétendre. Elle vérifie la situation du ménage de l'intéressé, ses revenus et s'il souffre d'une maladie chronique. Il faut absolument continuer à garantir cette étape, car le contrôle du flux des dépenses est nécessaire au maintien de la qualité des soins et de leur accès pour tous.

La ML entend bien participer aux mesures de simplification administrative, mais jamais au détriment de la liberté de choix du patient.

Geert Messiaen  
Secrétaire général  
Union nationale des Mutualités Libérales